

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2024

Le lundi 03 juin 2024 à 19 heures se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur SERVIAN Bruno, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 14

Date de la convocation : 29 mai 2024

**Présents :** **Présents :** Bruno SERVIAN - Stéphane PHILIBERT - Martine CARAYON - Pédro SANCHEZ - Michèle BLESSON - Laurent IMBERT - Frédérique MARTY - Sonia CHOVIN - Christelle CHEVALIER - Ellen PETIT - Rémi BRET.

**Excusé :** Marie-Danielle GELIBERT

**Pouvoir :** Didier LEJOUR à Bruno SERVIAN - Pierrick CLARET à Pédro SANCHEZ - Céline FERRAND à Stéphane PHILIBERT

**Secrétaire de séance :** Monsieur Stéphane PHILIBERT

### **Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 08 avril 2024**

Le procès-verbal du conseil municipal du 08 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

### **Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur Stéphane PHILIBERT est désigné secrétaire de séance

### **1- Avenants resto scolaire**

Monsieur le maire rappelle les délibérations DE\_025\_2023 et DE\_036\_2023 attribuant les marches de travaux de constructions du restaurant scolaire ainsi que les délibérations DE\_004\_2024 et DE\_022\_2024 portants sur des avenants.

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des avenants au Mapa n°2023.01 pour les lots 1, 4, 6, 13, 15 rendus nécessaire pour des ajustements techniques et le rajout de prestations supplémentaires.

➤ **AVENANT 1 lot 8 Menuiseries intérieures** - +porte coupe feu 1/2h local ménage-kitchenette enseignants - Tablettes - portes coulissantes.

Considérant les ajustements techniques et la suppression de prestations, il convient de modifier les prestations au lot 8 du présent marché.

A la demande du maître d'œuvre et pour donner suite à la proposition de prix de l'entreprise SARIAN

**SELON DEVIS**

Prestations pour la somme de – 2453 et – 525 € HT soit un total de **-3 078.00€ HT**

➤ **AVENANT 2 - lot 10 Peinture** - Passe de toit et classe + fenêtres ex-poste (bas + haut)

Considérant les ajustements techniques et le rajout de prestations supplémentaires, il convient de modifier et ajouter ces prestations au lot 10 du présent marché.

A la demande du maître d'œuvre et pour donner suite à la proposition de prix de l'entreprise THEROND  
SELON DEVIS

Prestations pour la somme de (550 + 795 + 1200) = **2 545.00€ HT**.

➤ **AVENANT 3 - lot 15 CVC Plomberie** – WC et Lavabo Classe ex-poste

Considérant les ajustements techniques et le rajout de prestations supplémentaires, il convient de modifier et ajouter ces prestations au lot 15 du présent marché.

A la demande du maître d'œuvre et pour donner suite à la proposition de prix de l'entreprise SALLEE  
SELON DEVIS

Prestations pour la somme de **1 054.96 € HT**

➤ **AVENANT 1 - lot 16 Equipement de cuisine – Casier supplémentaire**

Considérant l'ajout de prestations supplémentaires, il convient de modifier et ajouter ces prestations au lot 16 du présent marché.

A la demande du maître d'œuvre et pour donner suite à la proposition de prix de l'entreprise QUIETALIS  
SELON DEVIS

Prestations pour la somme de **762.00 € HT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité (14/14) :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants au marché pour le montant indiqués ci-dessus ou toutes pièces relatives à ce dossier.

Départ de Madame Frédérique MARTY

**2- Règlement intérieur des services périscolaires**

Madame Martine CARAYON rappelle la délibération DE\_024\_2024\_A\_R prise au précédent conseil municipal et indique que les documents validés devaient encore être affinés par suite de sa rencontre avec la CAF en vue d'un conventionnement.

Madame Martine CARAYON rappelle également que la commission éducation s'est réunie le 21 février pour arrêter le PEDT 2025-2027 puis le 15 mars 2024 pour finaliser la mise à jour du règlement intérieur de service périscolaire communal.

Elle présente les 2 documents concernant le règlement intérieur au conseil.

Au vu du projet de règlement intérieur mise à jour applicable au 01.09.2024 ci-dessus retranscrit,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (13/13) :

- D'APPROUVER la création du service périscolaire d'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires
- D'APPROUVER les règlements intérieurs proposés.
- D'AUTORISER Monsieur le maire à signer tous les documents y afférents
- DE PREVOIR les crédits suffisants au budget de la commune

**3- Tarifs périscolaires**

Madame Martine CARAYON expose que la commission éducation s'est réunie le 21 février pour arrêter le PEDT 2025-2027 puis le 15 mars 2024 pour finaliser la mise à jour le règlement intérieur de service périscolaire communal et les tarifs correspondants.

Ainsi Stéphane PHILIBERT propose d'arrêter les tarifs l'ensemble du service périscolaire pour l'année scolaire 2024-2025.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ces propositions :

PRESTATIONS	<i>Pour rappel</i>	TARIF AU 01.09.2024			
	<i>Tarif 2022-2024</i>	Habitants Montvendois		Habitants Extérieurs	
	<i>TARIF UNIQUE</i>	QF<=800	QF> 800	QF<=800	QF>800
Cantine	4.70 €	4.70 €	4.80 €	4.70 €	4.80 €
Cantine enfant sans réservation	7.00 €	7.00 €	7.50 €	7.00 €	7.50 €
Cantine PAI	2.50 €	2.90 €	3.00 €	2.90 €	3.00 €
Garderie (prix pour 1/2 heure)	1.25 €	1.10 €	1.25 €	1.20 €	1.35 €
Garderie fratrie (prix pour 1/2 heure)	1.00 €	1.00 €	1.10 €	1.00 €	1.20 €
Accueil de loisirs mercredi <b>journée</b> avec repas		20.00 €	21.00 €	23.00 €	24.00 €
Accueil de loisirs mercredi <b>journée</b> avec repas <b>PAI</b>		18.20 €	19.20 €	21.20 €	22.20 €
Accueil de loisirs mercredi 1/2 journée avec repas		13.00 €	14.00 €	15.00 €	16.00 €
Accueil de loisirs mercredi 1/2 journée avec repas <b>PAI</b>		11.20 €	12.20 €	13.20 €	14.20 €
Accueil de loisirs mercredi 1/2 journée <b>sans repas</b>	12 € (ou 10€ si fratrie)	9.00 €	10.00 €	11.00 €	12.00 €
Accueil de loisirs vacances à la journée avec repas		20.00 €	21.00 €	23.00 €	24.00 €
Accueil de loisirs vacances à la semaine avec repas (5jours)		95.00 €	100.00 €	110.00 €	115.00 €
Accueil de loisirs vacances à la journée avec repas PAI		18.20 €	19.20 €	21.20 €	22.20 €
Accueil de loisirs vacances à la semaine avec repas (5jours) PAI		86.00 €	91.00 €	101.00 €	106.00 €

Au vu du projet de tarifs ci-dessus retranscrit,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (10/10) :

- DE FIXER les tarifs tels que présenté ci-dessus.
- DE leur application à compter de la rentrée de septembre 2024-2025.
- D'AUTORISER l'encaissement dans la régie de recettes

#### **4-Convention d'objectif et de financement ALSH périscolaire avec la CAF pour le PSO pour aide financière ALSH**

Point supprimé. Le conventionnement avec la CAF sera étudié au prochain CM

#### **5 - Subvention aux associations**

Monsieur Stéphane PHILIBERT, adjoint aux finances rappelle qu'une enveloppe de 13 000 € a été budgétisée au compte 6574 et qu'il est nécessaire de définir la répartition aux associations.

Il est proposé le tableau suivant :

ASSOCIATIONS	Montant 2024
Aide et partage	1 000.00 €
APE Amicale des parents	200.00 €
<i>APE spectacle noodle 20 juin</i>	<i>500.00 €</i>
Amicale des pompiers	200.00 €
Amis de Montvendre	600.00 €
Asso Anciens Combattants	300.00 €
Club des trois ponts	600.00 €
<i>Club des trois ponts pour repas des aînés 2023</i>	<i>1 527.00 €</i>
<i>Club des trois ponts Régul. repas des aînés 2022</i>	<i>447.00 €</i>
Coop maternelle - Direction	250.00 €
En Avant Montvendre	2 300.00 €
Les enfants du Mont Vénus	300.00 €
Ligue nationale contre le cancer	100.00 €
USEP Montvendre Direction Ec. Élémentaire	250.00 €
<i>USEP Montvendre Sorties scolaires</i>	<i>1 960.00 €</i>
AMSL	2 000.00 €
Booster 26	250.00 €
Les vieux Pistons de la Raille	- €
La prévention routière	100.00 €
<i>Passé minuit Rando musicale 7 juin</i>	<i>100.00 €</i>
<b>TOTAL</b>	<b>12 984.00 €</b>
<b>Enveloppe au 6574</b>	<b>13 000.00 €</b>
Disponible :	<b>16.00 €</b>
<i>En bleu = Subvention exceptionnelle ou subvention sur objectif</i>	

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :**

- D'autoriser le versement des subventions ci-dessus pour un montant de 12 984 €,
- De décider de prélever la dépense sur les crédits ouverts à l'article 6574.

## 6-Fonds de Concours

Monsieur le Premier Adjoint propose de solliciter le Fonds de Concours auprès de Valence Romans Agglo pour le financement du projet d'acquisition de matériel roulant et plus précisément pour l'achat d'un tracteur tondeuse Kubota d'un montant de 31 673.05 € HT et pour l'acquisition d'un véhicule Renault Kangoo d'un montant de 7 450.46€ HT, mais également pour la mise en place d'un CSE enterré pour les corps creux derrière l'église pour 5 250€ (l'Agglo ne prenant en charge que les CSE enterré pour les OM) soit un total de 44 373.51 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- Décide de solliciter le Fonds de Concours auprès de Valence Romans Agglo pour le financement de l'achat de matériel roulant dont le cout total est de 44 373.51 € HT,
- Autorise, le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

## **7- Demande de subvention au Département au titre des Amendes de police 2024**

Point supprimé car la demande n'a pas pu être déposée dans les délais impartis

## **8- Point sécurité routière**

Monsieur Stéphane PHILIBERT présente l'extraction des données des radars pédagogiques (Données depuis mars 2022)

Radars fixes à l'entrée du village :

Sur les entrants en moyenne 34 000 véhicules par mois avec 12% de véhicule au-delà de 70km/h, on relève des pointes de vitesse très importantes et trop importantes.

Sur les sortants dépassement de la vitesse d'environ 15 km/h et beaucoup en excès de vitesse de plus de 30km/h.

Sur radar mobile

\* Au chemin des sables 5 000 véhicules mois avec peu de dépassement de limitation.

\* Actuellement chemin de Rioussat 3 000 véhicules mois avec une tranche importante des voitures qui respectent la limitation, mais quelques automobilistes inconscients.

Autres éléments de sécurité routière

Les riverains demandent que le radar mobile soit installé route du stade direction Valence au niveau de la maison Seux et que la limitation de vitesse soit portée à 50 KM/H pour continuité du village qui est limité à 30 KM/H.

Il est demandé aussi de remettre le radar mobile sur la route des Théolets.

Il manque un certain nombre de panneaux (dont panneaux stationnement).

Des quilles aux carrefours sont souvent arrachées.

Afin de sécuriser les agents techniques des quilles de sécurité seront achetées afin de pouvoir intervenir en sécurité sur les chantiers mobile à proximité de la voirie.

Concernant le stationnement, il est envisagé de tracer une place PMR devant l'église à l'angle vers la rue du bois de la cour pour éviter qu'une voiture stationne en permanence car cela obstrue la visibilité du carrefour. De même une place PMR sera tracer au parking du stade de foot (devant chez M. Latour).

Monsieur le Maire indique le département de la Drôme envisage de réaliser des études d'aménagement afin d'améliorer la visibilité et la sécurité du carrefour entre les RD 176 et 236 au niveau du pont de Chaillard.

Le Conseil envisage d'augmenter la fréquence de déplacement du radar mobile, de refaire une campagne d'information sécurité routière et ne pas oublier que la gendarmerie peut effectuer des contrôles sur l'ensemble de la commune.

## **9- Demande de subvention Blocs Leds – Travaux d'économie d'énergie - SDED**

En vertu des articles L2224-31 et L2224-34 du CGCT qui fixent le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Énergie (AODE),

Territoire d'énergie Drôme - SDED a adopté, en Comité Syndical du 28 septembre 2021, le règlement de sa Compétence Efficacité Energétique.

Par délibérations DE\_009\_2022 et DE\_054\_2023, la commune de Montvendre adhère à cette compétence, à travers sa formule « Energie Plus », lui donnant notamment accès :

- à un conseil technique pour préconiser les travaux de performance énergétique les mieux adaptés à un bâtiment donné,
- à une aide aux dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Selon le caractère prioritaire ou complémentaire des actions envisagées, le taux de l'aide est de 50 % ou de 20 % de la dépense éligible présentée par la collectivité, dans la limite d'un cumul d'aides maximum de 50 000 € sur une période de trois années civiles glissantes

En contrepartie, dans le cadre du dispositif national des Certificats d'économies d'énergie (CEE) Territoire d'énergie Drôme - SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

La commune de Montvendre projette des travaux sur le bâtiment de l'école maternelle ainsi que sur le bâtiment de l'école élémentaire, consistant notamment à :

*Remplacement des luminaires existants par des blocs Leds 120lm*

Le montant global estimatif de l'opération s'élève à 3 820.39 € pour la maternelle et 6 513.00 € HT pour l'école élémentaire soit un total de 10 333.39 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de Territoire d'énergie Drôme – SDED une aide financière de 20 % du montant HT des travaux d'économies d'énergie inclus à l'opération de mise en place de Blocs Leds
- de céder à Territoire d'énergie Drôme - SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) qui seront issus des travaux réalisés.

### **10 – CAVRA Groupement de commandes pour convention déchets abandonnés avec Citéo**

Le Premier Adjoint présente la proposition de Valence Romans Agglo concernant ce projet :

L'éco-organisme Citéo, propose aux communes, et groupements de communes, la signature d'une convention de lutte contre les déchets d'emballages ménagers abandonnés, ouvrant droit au versement d'un soutien financier.

Valence Romans Agglo propose de former un groupement constitué de Valence Romans Agglo et des communes volontaires de son territoire, pour établir avec Citéo une telle convention.

L'Agglo serait mandataire du groupement et les soutiens lui seraient donc versés par Citéo, charge à Valence Romans Agglo de les répartir entre les collectivités mandantes conformément à la convention de groupement que l'Agglo vous propose de signer.

Dans l'hypothèse où les 54 communes délibéreraient pour approuver leur participation au groupement ainsi formé, le soutien financier annuel pourrait s'élever à 650 000 € à redistribuer aux communes mandantes, somme dont les modalités de répartition seront discutées lors de l'Exécutif du 22 mai et du Bureau du 5 juin prochains.

Présenté en commission ALEMA du 11 avril dernier, les membres présents se sont exprimés à l'unanimité en faveur d'un portage par l'Agglo comme décrit ci-dessus.

Cette proposition sera portée à délibération lors du Conseil Communautaire du 19 juin prochain.

Délibération :

En application du principe de Responsabilité Elargie du Producteur (REP), CITEO a été à nouveau agréé par l'Etat par arrêté du 30 septembre 2022 pour la REP relative aux Emballages Ménagers. Le nouveau cahier des

charges d'agrément prévoit notamment un soutien pour la prise en charge des coûts visant au nettoyage et à la réduction des déchets d'emballages ménagers abandonnés sur l'espace public.

A cette fin, CITEO a élaboré une convention de soutien pour la lutte contre les déchets d'emballages ménagers abandonnés diffus. Cette convention est proposée à toutes les communes et groupements de communes à fiscalité propre ayant en charge la gestion de déchets issus des produits d'emballages relevant de son agrément et qui sont produits dans le cadre d'opérations de nettoyage. La convention prévoit également des actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement.

Sur le territoire de Valence Romans Agglo, les actions pour prévenir et traiter les déchets abandonnés diffus relèvent des compétences des communes membres.

De son côté, Valence Romans Agglo a mis en œuvre un changement de mode de collecte pour les communes de moins de 10 000 habitants, avec un passage en apport volontaire, qui occasionne un sujet de propreté aux abords des sites de collecte, sujet géré par les communes. Dans un souci de solidarité territoriale, Valence Romans Agglo souhaite donc s'engager dans cette démarche afin de permettre à ses communes membres de bénéficier des soutiens de CITEO.

Afin de signer la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus, CITEO propose aux communes de signer une convention de mandat dont Valence Romans Agglo sera le mandataire. Les soutiens lui seront donc versés par CITEO, charge à la communauté d'agglomération de les répartir entre les collectivités mandantes.

CITEO verse un soutien financier selon le barème décrit ci-après : 4,3 € par an et par habitant pour les communes dont la population est égale ou supérieure à 50 000 habitants permanents ; 3,2 € par an et par habitant pour les communes dont la population est égale ou supérieure à 5000 habitants permanents ; 0,9 € par an par habitant pour les communes dont la population est inférieure à 5000 habitants ; 3,7 € par an et par habitant pour les communes touristiques.

Dans l'hypothèse où les 54 communes délibéreraient pour approuver la convention de mandat proposée avec Valence Romans Agglo, le soutien financier annuel pourrait ainsi s'élever à 650 000 € (sur la base des populations municipales en vigueur au 1er janvier 2023).

La proposition de répartition des soutiens reçus par Valence Romans Agglo et reversés aux communes, dans un souci d'équilibre rural/urbain, est la suivante :

- 50 % des montants perçus répartis en fonction des barèmes CITEO afin de soutenir l'effort de propreté supporté par les villes,
- 50 % des montants perçus répartis selon le nombre de sites de collecte en apport volontaire présent sur chaque commune afin d'aider les communes passées en apport volontaire,

La proposition de solliciter les soutiens CITEO sous forme de groupement présente les avantages suivants :

- la mutualisation du portage des dossiers à des fins d'optimisation des fonds communaux,
- désignation d'un agent de Valence Romans Agglo comme responsable unique « Lutte contre les déchets abandonnés diffus » et élaboration d'un plan unique de lutte contre les déchets abandonnés (deux exigences de la convention), pour l'ensemble du territoire,
- expérience de Valence Romans Agglo en matière de conventions avec les éco-organismes,
- le coût inhérent à cette ingénierie sera supporté par Valence Romans Agglo,

- échanges d'expérience entre les communes facilitées, notamment en s'appuyant sur la commission ALEMA de Valence Romans Agglo,
- possibilité de concevoir à l'échelle du territoire de Valence Romans Agglo des outils communs pour l'information, la communication et la sensibilisation dans le but de prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement.

La convention de mandat conclue entre Valence Romans Agglo et les communes volontaires entre en vigueur à la date de sa signature par les parties. Elle demeure en vigueur jusqu'à date de versement du solde du soutien ou à date de résiliation de la convention de soutien signée entre Valence Romans Agglo et CITEO. Le projet type de convention de mandat est annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal DECIDE :

- d'approuver le portage et la signature par Valence Romans Agglo de la convention de soutien avec CITEO relative à la gestion des déchets d'emballages ménagers abandonnés,
- d'approuver la signature d'une convention de mandat avec Valence Romans Agglo et les communes volontaires du territoire de Valence Romans Agglo,
- de solliciter le reversement par Valence Romans Agglo des soutiens obtenus de CITEO,
- d'autoriser et de mandater le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

### **11-Point Personnel**

Monsieur le maire indique que pour donner suite à l'annonce parue sur le site emploi territorial il sera procédé sous peu le recrutement le poste du renfort administratif au secrétariat de mairie pour le remplacement de Madame Karine ROUSSEL qui part rejoindre les effectifs du service urbanisme de la ville de valence (poste à temps plein).

Il indique également que depuis ce jour il y a le recrutement d'un agent technique pour un renfort saisonnier en tant qu'agent technique pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2024 jusqu'au 30 juin en la personne de Monsieur Corentin CARAYON. Monsieur Judaël CARNIER sera ensuite recruté à partir de 1<sup>er</sup> juillet (pas disponible avant) jusqu'au 31 octobre 2024.

### **12- Compte rendu de la réunion gendarmerie**

CR déjà effectué lors du dernier Conseil

### **13- Compte rendu de la réunion avec Valence Romans Mobilité à la suite de la nouvelle offre de service 2024-2025**

La réunion de présentation a eu lieu le lundi 27 mai. Monsieur Stéphane PHILIBERT projette et commente le compte rendu de la réunion qui présente la nouvelle desserte de bus (ligne régulière et express scolaire). A partir de la rentrée 2024 tous les services de bus sont modifiés.

Ce document tient compte des modifications demandées lors de la réunion (desserte des arrêts plan du Moulin et Véore sur la ligne 24 et express Lycées).

En résumé la ligne 24 existante est remplacée par la ligne 210 qui sera directe vers Valence (Barcelonne-Montvendre – Malissard-Valence). Beaucoup de correspondances (+ fréquentes) seront mise en place à Briffaut.

### **14-Compte Rendu de la visio de la préfecture à la suite de l'arrêt des zones de revitalisation rurale (ZRR) remplacé par FRR « France ruralités revitalisation »**

Monsieur Stéphane PHILIBERT indique qu'il a participé au webinaire organisé par la préfecture pour une information générale destinée aux communes et groupements de communes de la Drôme, qui a eu lieu le mercredi 15 mai. Ce webinaire avait pour objet la présentation de deux sujets d'actualités pour les collectivités territoriales : Le nouveau zonage FRR (France Ruralité Revitalisation) qui remplacera le zonage ZRR au 1er juillet prochain ainsi que la procédure de création d'une commune nouvelle et ses conséquences. Malheureusement Montvendre ne fera plus parti du nouveau dispositif du fait de son potentiel fiscal.

### **15 – Point PLU et retour de la préfecture-**

A date, nous n'avons toujours pas reçu le compte rendu de réunion des PPA ni le changement de destination validé par le cabinet Alpicité qui a la charge de l'élaboration du PLU.

De plus, la préfecture nous a transmis une mise à jour des PAC (porté à connaissance) concernant les évolutions sur les risques (inondations, feux de forêts...). Ceux-ci s'appliquent dès réception.

Enfin, Monsieur Stéphane PHILIBERT indique qu'il n'a pas encore pu finaliser l'enquête pour la réalisation de la zone artisanale avec les personnes susceptibles d'être intéressés.

### **16 – Point projet pont sur le Bost et travaux en cours**

#### **\*Travaux pont sur le Bost**

Un nouveau devis estimatif a été transmis par le bureau d'étude (=142 975 € HT au lieu de 109 625 € HT) et la DDT (Police de l'eau) a demandé le surdimensionnement de 30 % du pont cadre afin de ne pas avoir de réduction de la capacité hydraulique du profil du ruisseau.

De même, il a été décidé de ne pas intégrer le déplacement des arrêts de bus qui avait été envisagé lors de l'élaboration du projet.

CALENDRIER : La commune va procéder au lancement des procédures de marchés en juin avec un marché public à 2 lots (pont et serrurerie). Remise des offres et ouverture des plis le 10/07. Un CM exceptionnel sera convoqué le 20/07 pour attribution des marchés. La notification des marchés se fera début août puis commencement du chantier le 20/08 pour 3 mois – fin chantier le 20 novembre

Fin des paiements au 4 décembre et demande de subvention au 10 décembre.

\*Les Vitraux endommagés de l'église seront prochainement réparés par l'entreprise l'Atelier Thomas (devis 3 940 € HT pour 8 vitraux).

#### **\*Restaurant scolaire**

Les travaux touchent à leur fin. L'installation des équipements de cuisine est en cours ainsi que diverses finitions sur certains lots. Le Consuel électrique sera réalisé la semaine prochaine.

Les abords du restaurant scolaire seront réalisés prochainement. De même les pyracanthas le long du ruisseau seront arrachés et remplacés par des gabions.

\*Appart.de l'école Mat : le locataire fait part de gros problèmes d'humidité. Cela est en lien avec les conditions climatiques très pluvieuses. Le maire ira tout de même vérifier que les aérations ne sont pas bouchées et il prévoit l'installation d'un déshumidificateur.

\*Fibre : L'ouverture commerciale est prévue au 15 juillet sur la 1ère poche de Montvendre. ADN va fixer une réunion publique pour l'ouverture du réseau. Attention, si le raccordement du domicile est à plus de 150 mètres de boîtier au poteau, celui-ci devra être réalisé par ADTIM et non pas par le fournisseur d'accès à la Fibre. Cela ne change rien pour l'abonné qui effectuera la demande à son fournisseur d'accès.

Il reste encore des zones complexes qui ne sont pas raccordées : Villeplat, Béalets, Véore, Girardes, chemin des sables. Ces points seront étudiés en fonction des crédits budgétaires restants à ADN.

### **17 – Point Manifestations dont fête de la musique**

#### **Point fête de la musique le 22 juin :**

La fête de la musique ou plutôt « Montvendre en music » aura lieu le samedi 22 juin au plan d'eau du gât. Cette année l'animation musicale sera composée du Big Band Monplaisir (22 musiciens à partir de 18h00

puis de Cecilia Pascal (1/4 finaliste « the Voice » dès 20h00) et enfin à 21h30 le groupe d'animation Leventon (2h de set dansant).

L'Association de l'EAM s'occupe de la partie buvette et petite restauration (snacking).

Monsieur PHILIBERT demande aux élus agriculteurs s'ils peuvent mettre à disposition 2 remorques fourragères afin d'accueillir les musiciens du big Band Montplaisir. Normalement cela sera possible pour 2 remorques (1 ou 2 Chovin + 1 cuma) sauf en cas de nécessité de ramassage de fourrage (en fonction de la météo).

#### **- QUESTIONS DIVERSES**

\*Planning du bureau de vote : il y a un créneau non pourvu. Il sera proposé à Florian Grillere qui s'est porté volontaire.

\*Sonia CHOVIN demande si les modules du skate parc seront remis en place car des jeunes d'une commune des alentours sont intéressés par le rachat des éléments. Monsieur le maire indique que les modules seront prochainement réinstallés.

\*Concernant les aménagements de tremplin de vélo dans le bois communal : Notre assureur Groupama a été consulté, la question de la responsabilité en cas d'accident se pose. Martine CARAYON indique que la prévention spécialisée de l'agglo, par le biais de la caravane pop-corn, ira à la rencontre des jeunes afin qu'ils se regroupent en association et qu'ils prennent une assurance.

\* Parcours de la flamme olympique : Félicitations à Madame Anaïs LAMBERT **qui** a été sélectionnée par le Conseil Départemental pour effectuer le premier relai de la flamme dans la Drôme. Elle va parcourir avec son cheval Leader un relai dans les champs de lavandes à Grignan – rendez-vous le 20 juin à 8h20 !

Fin de la séance à 22h45